

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Office central
Zentralamt
Central Office**

**A 81-02/502.2005*
12 juillet 2005**

AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE L'OTIF

Réunion commune RID/ADR à Genève du 13 au 23 septembre 2005

* Voir TRANS/WP.15/AC.1/99 du 20 juin 2005 et -99/Add.1 du 4 juillet 2005 de la CEE/ONU

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'Office central ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Das Zentralamt verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. The Central Office only has a small number of copies available.

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à la Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE qui aura lieu du **13 au 23 septembre 2005 au Palais des Nations¹ à Genève**. Première séance : mardi 13 septembre 2005, à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Citernes
3. Normes
4. Interprétation du RID/ADR/ADN
5. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU
6. Nouvelles propositions d'amendements au RID/ADR/ADN
7. Rapports des groupes de travail informels
8. Travaux futurs
9. Election du bureau pour 2006
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport.

1 IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sécurité concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la sécurité et de la sûreté, à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir le plan en dernière page).

Chaque participant inscrit sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance un formulaire d'enregistrement figurant à la fin du document et de le transmettre par fax (+41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session, à moins qu'il ne soit déjà en possession d'une carte d'identité délivrée pour un an par la Section de la sécurité et de la sûreté et valable pour toute la durée de la session.

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de mars 2005 tenue à Berne du 7 au 11 mars 2005 (TRANS/WP.15/AC.1/98-OCTI/RID/GT-III/2005-A et additif).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) A sa dernière session de mars 2005, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2005.
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par le secrétariat de l'OTIF en langue allemande sous la cote OCTI/RID/GT-III/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe et sur le site web de l'OTIF (http://www.otif.org/html/d/rid_RC_rid_adr_doc2005.php) pour la langue allemande .
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, que des groupes de travail spéciaux se réunissent parallèlement pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) et au chapitre 6.2 (point 7), après examen de ce point en session plénière.
- e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera.

2. CITERNES

Documents de référence

TRANS/WP.15/AC.1/98/Add.1

Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la dernière session

TRANS/WP.15/AC.1/98, par. 4-18

Rapport de la Réunion commune à sa dernière session

Documents à discuter

TRANS/WP.15/AC.1/2005/18
(UIC)

PMSA, pression de calcul, pression d'épreuve pour les citernes mobiles (document présenté à la session précédente et maintenu à l'ordre du jour à la demande de la Belgique (voir TRANS/WP.15/AC.1/98, par. 13))

TRANS/WP.15/AC.1/2005/30 (Belgique)	Pression maximale de service admissible (6.7.2.1) (document présenté à la session précédente et maintenu à l'ordre du jour à la demande de la Belgique (voir TRANS/WP.15/AC.1/98, par. 13))
TRANS/WP.15/AC.1/2005/36 (Belgique)	Marquage de la dernière épreuve périodique - Identification du type d'épreuve
TRANS/WP.15/AC.1/2005/37 (EIGA)	Section 6.8.3 - Prescriptions particulières applicables à la classe 2
TRANS/WP.15/AC.1/2005/43 (Norvège)	Partie 6 - Chapitre 6.8
TRANS/WP.15/AC.1/2005/45 (Belgique)	Épreuves négatives
TRANS/WP.15/AC.1/2005/46 (Norvège et Royaume-Uni)	Suppression du code-citerne TU 26
TRANS/WP.15/AC.1/2005/19/Rev.1 (Royaume-Uni)	Transport de gaz liquéfiés dans des citernes équipées d'un compartiment de vannes encastré
TRANS/WP.15/AC.1/2005/55 (Allemagne)	Marquage sur les citernes et indication dans le document de transport
TRANS/WP.15/AC.1/2005/59 (Royaume-Uni)	Utilisation des normes pour la construction des citernes
TRANS/WP.15/AC.1/2005/63 (France)	TE18
TRANS/WP.15/AC.1/2005/64 (Pays-Bas)	Chapitre 6.8
TRANS/WP.15/AC.1/2005/66 (Allemagne)	Chapitres 4.2 et 6.7 : Citernes mobiles
TRANS/WP.15/AC.1/2005/70 (Royaume-Uni)	Utilisation de normes pour la construction des citernes

3. NORMES

Documents de référence

TRANS/P.15/AC.1/96, par. 51	Rapport de la Réunion commune de l'avant dernière session
TRANS/P.15/AC.1/96/Add.1	Rapport de l'avant-dernier groupe de travail Citernes »

Documents à discuter

TRANS/WP.15/AC.1/2004/2 (Allemagne)	par. 6.8.2.2.2
TRANS/WP.15/AC.1/2005/49 (CEN)	Référence à des normes EN dans le chapitre 6.9
TRANS/WP.15/AC.1/2005/50 (CEN)	Référence aux normes EN <i>Ce document n'a pas été soumis à temps et a ainsi été annulé. Il sera remplacé par un document informel.</i>
TRANS/WP.15/AC.1/2005/62 (France)	Référence à la norme EN 13317 dans le chapitre 6.8

4. INTERPRETATION DU RID/ADR/ADN

TRANS/WP.5/AC.1/2005/68 (Secrétariats)	Transports précédant ou suivant un parcours maritime ou aérien
--	--

5. HARMONISATION AVEC LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES DE L'ONU

TRANS/WP.15/AC.1/2005/42 et -/Add.1 (Secrétariat)	Rapport du Groupe de travail <u>ad hoc</u> sur l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations de l'ONU (Genève, 23-25 mai 2005)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/28 (Secrétariat)	Polluants aquatiques Document discuté et rejeté à la session précédente et maintenu à l'ordre du jour à la demande du Royaume-Uni (voir TRANS/WP.15/AC.1/98, par. 31-38 et 91)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/51 (Allemagne)	Classe 6.2: Classification des cultures du groupe de risque 3 aux fins de diagnostic (Liste d'exemples de matières infectieuses classées dans la catégorie A)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/52 (Allemagne)	Classe 6.2: Classification des déchets médicaux et des déchets d'hôpital
TRANS/WP.15/AC.1/2005/71 (FEA)	Définition des aérosols

6. NOUVELLES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN

TRANS/WP.15/AC.1/2005/11 (Autriche)	5.4.1.1.6 – Moyens de rétention vides non nettoyés
TRANS/WP.15/AC.1/2005/35 (Belgique)	Commentaires sur le document TRANS/WP.15/AC.1/2005/11
TRANS/WP.15/AC.1/2005/39 (Autriche)	5.4.1.1.6 – Moyens de rétention vides non nettoyés

TRANS/WP.15/AC.1/2005/27 (Allemagne)	Harmonisation des prescriptions sur la signalisation orangeselon la section 5.3.2 du RID/ADR
TRANS/WP.15/AC.1/2005/29 (Belgique)	Disposition spéciale 640
TRANS/WP.15/AC.1/2005/31 Belgique)	Visibilité de la signalisation orange
TRANS/WP.15/AC.1/2005/32 (Espagne)	Dééfinition des obligations de sécurité des déchargeurs
TRANS/WP.15/AC.1/2005/38 (Autriche)	Sous-section 1.1.3.1 d)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/40 (Allemagne)	Exemptions concernant le transport des gaz
TRANS/WP.15/AC.1/2005/41 (Allemagne)	Section 5.5.2
TRANS/WP.15/AC.1/2005/44 (Belgique)	Détails dans la lettre de voiture / le document de transport
TRANS/WP.15/AC.1/2005/53 (Allemagne)	Transport du No. ONU 1013, dioxyde de carbone, en bouteilles de 0,5 litres
TRANS/WP.15/AC.1/2005/54 (Royaume-Uni)	Sous-section 1.1.4.3
TRANS/WP.15/AC.1/2005/56 (Allemagne)	Chapitre 1.4
TRANS/WP.15/AC.1/2005/57 (EIGA)	Sous-section 5.2.1.9
TRANS/WP.15/AC.1/2005/58 (Royaume-Uni)	Citernes statiques non nettoyées
TRANS/WP.15/AC.1/2005/60 (EIGA)	Marquage par poinçonnage – 6.2.1.7
TRANS/WP.15/AC.1/2005/61 (EIGA)	Transport de récipients à gaz
TRANS/WP.15/AC.1/2005/67 (Royaume-Uni)	6.2.3 : Application de normes pour la construction de bouteilles à gaz
TRANS/WP.15/AC.1/2005/69 (UIC)	6.11.4.1 et 7.1.3 : Renvoi à la Fiche UIC 590

7. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS

TRANS/WP.15/AC.1/2005/47 (EIGA)	Rapport du groupe de travail informel sur le chapitre 6.2 (Bruxelles, 18 avril, 20 mai et 9-10 juin 2005)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/48 (Espagne)	Rapport du groupe de travail informel sur le conseiller à la sécurité (Madrid, 6-7 juin 2005)

Le rapport du groupe de travail informel sur les suremballages qui s'est tenu à Gothenburg les 16 et 17 juin sera présenté en tant que document informel.

8. TRAVAUX FUTURS

La Réunion commune souhaitera discuter de son programme de travail pour 2006-2010.

TRANS/WP.15/AC.1/2005/65 (Secretariat) Projet de programme de travail pour 2006-2010

9. ÉLECTION DU BUREAU POUR 2006

La Réunion commune souhaitera élire un Président et un Vice-Président pour 2006.

10. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été soumis sous ce point.

11. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet de rapport établi par le secrétariat.

NOTA. La lecture du rapport, prévue pour le 23 septembre, s'effectuera sans interprétation.

Facilités de circulation

Les délégués qui envisagent de voyager par train sont priés de s'adresser directement aux réseaux des chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Avec nos meilleures salutations

(Stefan Schimming)
Directeur général

Copie de la présente est adressée :

- à titre d'invitation, aux organisations et associations internationales intéressées
- aux Entreprises de chemins de fer des Etats parties à la CIM et à la CIV, en les priant de délivrer les facilités de circulation mentionnées ci-dessus.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (organisation)	<input type="checkbox"/>
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

.....

Participation du / au

du

au ...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais Français Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

Date :

Signature du participant :	
Signature du conjoint :	
Date :	

*Réservé au Service de sécurité**No de la carte délivrée:**Initiales du fonctionnaire:*

<i>Réservé au Service de sécurité</i>	
<i>No de la carte délivrée:</i>	
<i>Initiales du fonctionnaire:</i>	

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop

